Vingt-huitième Année. — N° 157 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 5 JUIN 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 4 JUIN 1884

LES VERRÈS DE L'OPPORTUNISME

Les opportunistes doivent regretter amèrement le retentissement donné à l'affaire Saint-Elme, dans la presse et à la tribune. Tant qu'on se bornait à les accuser d'avoir repris pour leur compte les pires errements du régime personnel sans apporter, à l'appui de cette accusation, des faits qui frapassent vivement l'opinion, les opportunistes répondaient, en payant d'audace, qu'on les calomniait, ou bien rejetaient sur le zèle de quelques agents subalternes les actes violents ou tyranniques reprochés à leur administration.

Mais, en présence de l'émotion causée par l'affaire Saint-Elme, ce moyen de défense n'était plus de mise. En présence de ce malheureux, victime d'un odieux et brutal guet-apens, réclamant vainement justice et succombant finalement aux suites des violences exercées contre sa personne, sans avoir pu obtenir des juges auxquels il s'adressait autre chose que des sarcasmes aussi lâches que cruels, l'opinion s'est soulevée et les opportunistes n'ont pu alléguer, selon leur coutume, que ce n'était rien, que l'on exagérait, et que la malveillance particulière aux partis envenimait à plaisir des faits sans importance.

L'émotion générale causée par les circonstances au milieu desquelles s'est produite la mort de Saint-Elme a appelé l'attention sur les affaires de la Corse. Une enquête toute spontanée, et dont le mérite revient à la presse seule, a été faite et a révélé que le meurtre du malheureux rédacteur du *Sampiero* n'était pas un accident isolé, mais devait être considéré comme une conséquence naturelle de la domination violente et corruptrice exercée sur la Corse par les hommes de l'opportunisme.

On découvrit, avec stupeur, que l'île tout entière était exploitée par les députés opportunistes à la façon dont les proconsuls romains exploitaient la Sicile, au temps de Cicéron ; que les faveurs de l'administration n'étaient pas seulement un moyen de gouvernement, mais qu'elles étaient aussi un objet de lucre ; qu'on y trafiquait couramment de la justice et que les places dont le Gouvernement dispose servaient comme de monnaie aux députés pour gagner de nouveaux partisans. A cette corruption, savamment organisée, il faut ajouter, pour avoir un tableau complet de la Corse sous le régime actuel, le spectacle des haines locales surexcitées par l'opportunisme, et se traduisant, grâce à la violence du caractère indigène, par des meurtres et des attentats.

M. Laguerre, qui a interpellé hier le gouvernement sur le cas du malheureux Saint-Elme, s'est renfermé dans l'examen des faits relatifs à cette déplorable affaire. Il n'a pu cependant s'empêcher de faire allusion aux faits de corruption dont l'île est le théâtre. Pour donner une idée des moyens d'influence dont dispose l'opportunisme, il a énuméré les nominations accordées, par l'intermédiaire de M. Emmanuel Arène, au barreau de Corte. Ce chef-lieu d'arrondissement est, comme on sait, une petite ville de quelques milliers d'habitants. Au moment des élections législatives, M. Arène n'a pas fait nommer, dans la magistrature, moins de *neuf* avocats appartenant au barreau de Corte.

Par la facilité avec laquelle les députés opportunistes disposaient des sièges de la magistrature, on peut juger du sans-façon et de la libéralité avec lesquels ils dispensaient les places ordinaires, les simples postes administratifs. Le public ne tardera pas, du reste, à être complètement édifié sur les agissements de l'opportunisme en Corse, M. Andrieux ayant demandé à interpeller le gouvernement sur sa politique générale dans l'île. Cette interpellation aura lieu jeudi prochain. Elle achèvera la démonstration commencée par M. Laguerre, en nous montrant à l'œuvre, dans toute la plénitude de leur audace et de leur cynisme, ceux que l'on peut appeler, sans craindre d'être taxé d'exagération, les Verrès de l'opportunisme.

Dans les rangs du Sénat, la question de la révision de la constitution est l'objet de préoccupations très vives. On promet bien au Sénat que la révision sera sagement limitée ; on ne coupera qu'un bras au Sénat, on lui laissera l'autre. Cette perspective ne sourit pas beaucoup aux membres de la Chambre haute ; ils voudraient bien ne pas être amputés du tout. Et puis, où sont les garanties de semblables promesses ? « Comment admettre, dit le *Journal des Débats*, qu'une Assemblée, ou tels ou tels membres d'une Assemblée se lient à l'avance en adoptant dans la coulisse la rédaction d'une loi constitutionnelle ? Comment admettre que la comédie du Congrès soit précédée d'une répétition générale ? Non ; il n'y a pas sur ce terrain de garantie sérieuse possible. C'est de quoi la Chambre se soucie fort peu, et pour cause, elle ne risque rien ; mais le Sénat s'en inquiète. » Le langage du *Journal des Débats* peut faire supposer que M. Léon Say et son groupe sont peu disposés à voter la révision.

***

Quelle est la fonction d'un sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur ? M. G. Laroze, qui a remplacé à ce poste M. Margue, vient de nous l'apprendre. D'une lettre adressée par ce personnage à ses « chers concitoyens », il résulte que le sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'intérieur a pour principale mission de « rendre des services à l'arrondissement de Bazas et à la commune d'Ailas » ! C'est pour accorder des bureaux de tabac que M. Laroze reçoit des électeurs qui l'ont nommé une indemnité annuelle de 30,000 francs ! Que les contribuables osent donc se plaindre !

***

Les choses en sont arrivées à ce point qu'on n'essaye plus de dissimuler à quel degré le gaspillage des deniers publics est entré dans les habitudes de l'administration républicaine. Il paraît, s'il faut en croire la *République française*, qui doit savoir à quoi s'en tenir, qu'économiser 50 millions sur les dépenses ordinaires n'est qu'un jeu et que ce chiffre pourrait même être facilement dépassé. Il est bien fâcheux qu'on n'ait pas fait cette découverte plus tôt, les déficits seraient moins considérables.

DE GRÉ OU DE FORCE

M. Edouard Hervé signale un plan de campagne assez ingénieux, imaginé par un certain nombre d'opportunistes, pour faire avaler au Sénat la couleuvre de la révision.

Le Sénat, on le conçoit, hésite à se laisser étrangler, et comme on prétend que lui-même signe son arrêt de mort, il se fait tirer l'oreille pour donner sa signature.

Il est donc probable qu'il refusera d'adhérer à une révision dans laquelle il n'est question que de sa mort. Cette révision ressemble au testament du héros des *Faux Bonshommes*.

— Il n'est question que de ma mort là-dedans ! s'écrie le personnage de la comédie.

Or, si le Sénat fait mine de ne pas accepter sa condamnation, voici le plan ruminé par la coterie opportuniste :

Une interpellation serait faite à la Chambre, avant que le Sénat soit saisi du projet de révision, interpellation qui aura pour but de provoquer le vote d'un ordre du jour déclarant que la Chambre des députés approuve le projet de révision présenté par le gouvernement et qu'elle n'en acceptera pas d'autre.

Si, malgré tout, le Sénat se montre rebelle, si l'instinct de la conservation l'emporte sur sa complaisance, si, en un mot, il refuse la révision, il est hors de doute que le ministère donnera sa démission. Les ministres rendront pompeusement leur maroquin ; mais c'est alors que le plan se dessine avec plus de netteté.

Au ministère s'écriant : Je ne peux pas gouverner, si je n'ai pas ma révision, la Chambre répondra : « Je ne veux pas d'autre révision que celle qui m'a été proposée par le ministère actuel. Ce ministère a ma confiance, je l'invite à retirer sa démission et à rester au pouvoir. Comme c'est moi, Chambre des députés, qui fait et qui défait les cabinets, il faudra bien que le Sénat se soumette. »

Voilà le plan.

Comme le fait observer M. Hervé, ses auteurs transforment ainsi la question ministérielle en question constitutionnelle. De cette façon, la révision n'est plus résolue par les deux Chambres, mais par une seule, la Chambre des députés.

Le Sénat n'est plus rien, mais cela ne suffit pas à la Chambre ; il faut qu'il meure.

Il est des morts qu'il faut qu'on tue, a dit un poète facétieux. Le Sénat doit mourir ; on lui donne le choix : ou se suicider ou se laisser juguler.

ENCOURAGEMENTS OFFICIELS

à l'agriculture étrangère

En parcourant le *Journal des Travaux publics*, on y trouve une mention relative à une adjudication qui a dû avoir lieu, pour le ministère de la marine, le 29 mai, à Brest. Cette adjudication comprend 600,000 kilos de blé froment tendre, roux d'hiver d'Amérique, en trois lots.

L'*Indépendance Bretonne* dit à ce sujet :

Nous n'hésitons pas à le déclarer, ce fait est absolument inouï et mérite d'être signalé à l'attention de tous les agriculteurs.

On se demande quel motif peut pousser l'administration de la marine à favoriser ainsi les étrangers aux dépens des Français.

En effet, la dernière récolte des Etats-Unis a été médiocre, et il est certain que nos blés français sont de meilleure qualité que les blés étrangers. De plus, ils se paient 3 à 4 fr. de moins environ par 100 kilos.

Et c'est dans ces conditions qu'on exclut nos blés français, excellents et coûtant moins cher, des adjudications publiques ! Comment expliquer cette odieuse injustice ? On livre une affaire qui représente une somme de 150,000 fr. environ à des négociants étrangers, et on frustre nos négociants français, dont les magasins sont bondés, et nos agriculteurs, qui ne trouvent pas à vendre leurs blés.

Non seulement le gouvernement républicain ne protège pas nos agriculteurs déjà si malheureux, mais il leur ferme les débouchés sur lesquels ils étaient le plus en droit de compter, et il contribue lui-même à déprécier nos produits nationaux.

Ces observations sont très justes, et nous voudrions les voir porter à la tribune par nos amis de la droite, dont nous connaissons le dévouement aux intérêts du travail national.

REVUE DE LA PRESSE

Le bilan du ministre

Dans son discours d'Amiens, M. le ministre de l'intérieur a avoué que, quand il avait pris le pouvoir, il y avait 12,000 communes où la majorité était conservatrice, 800 où elle était intransigeante, 23,000 où elle était gouvernementale. M. Waldeck-Rousseau a sans doute un peu grossi le chiffre de ces dernières, mais admettons-le pour un instant :

S'il est difficile, dit la *Gazette de France*, de donner un résultat précis lorsqu'il s'agit de 36,000 communes, on peut cependant se rendre compte du mouvement très significatif qui s'est produit, en examinant les résultats des chefs-lieux.

Quelle était la situation, quand M. Waldeck-Rousseau est entré au pouvoir ?

Avant les élections du 2 mai, les conservateurs n'avaient de représentants conservateurs que dans *quatre* chefs-lieux de département, ils en ont aujourd'hui *vingt-sept*.

Avant ces élections, ils n'avaient la majorité que dans 12 chefs-lieux d'arrondissement, ils la possèdent aujourd'hui dans 33 et ils ont fait entrer des conseillers conservateurs dans plus de 50 chefs-lieux d'arrondissement où, autrefois, ils n'étaient pas représentés

Avant ces élections, les conservateurs possédaient la majorité dans un nombre assez restreint de chefs-lieux de canton.

On se souvient des clameurs effarées que poussèrent, l'année dernière, les républicains quand, après les renouvellements partiels, des maires conservateurs furent élus dans environ 350 chefs-lieux. Eh bien ! aujourd'hui nous avons les chiffres fournis par M. Waldeck-Rousseau lui-même.

Le parti intransigeant a la majorité dans *trente-sept* chefs-lieux.

Le parti ministériel a la majorité dans *quinze cent quatre-vingt-onze* chefs-lieux.

Or, il y a en France *deux mille neuf cent cinquante* cantons. De l'aveu même du ministre, en défalquant les 1.628 cantons où républicains intransigeants et ministériels ont la majorité, les conservateurs ont la majorité dans *treize cent vingt-deux* cantons.

Nous ne pensions pas que les gains eussent été aussi considérables et nous ne pouvons que remercier le ministre d'avoir officiellement constaté les magnifiques succès remportés par les conservateurs.

Il ne s'agit que des chefs-lieux, c'est-à-dire des villes et des centres où la population ouvrière est la plus agglomérée et où le parti républicain paraissait invincible. On peut juger par ces résultats dans les chefs-lieux de ce qu'ont dû être les succès dans les communes rurales. Les conservateurs n'ont presque pas perdu de communes et ils en ont acquis un nombre très considérable. Le mouvement constaté dans les chefs-lieux a été plus accentué encore dans les simples communes.

Nous voulions établir un bilan électoral, nous remercions le ministre de l'avoir dressé ; les conservateurs n'ont qu'à se féliciter des résultats déjà acquis.

***

L'affaire Emmanuel Arène et Peraldi

Répondant aux allégations contenues dans la brochure publiée par M. Ernest Judet et parlant des pièces qui le concernent et que nous avons reproduites hier, M. Emmanuel Arène se contente d'écrire dans son journal *Paris* :

Un journal publie enfin les « preuves irrécusables » qui devaient établir mes rapports financiers avec la *Compagnie Morelli*.

Ces « preuves irrécusables » consistent dans une lettre d'un « ancien chef comptable de la Compagnie insulaire de navigation à vapeur Morelli. »

Je viens de télégraphier à M. Morelli, directeur de la Compagnie insulaire, et à M. le président du conseil d'administration de cette compagnie le contenu de la lettre en question ; c'est à eux seuls qu'il appartient de répondre à un de leurs anciens employés.

Pour mon compte, je n'ai qu'à intenter un procès à cet ancien employé, qui viendra, contradictoirement avec ses anciens chefs et avec les intéressés, établir ses allégations devant les tribunaux.

Voilà pour l'affaire de la Compagnie Morelli. L'insulteur auquel je réponds a parlé, en outre, d'une affaire qui concerne la Compagnie des chemins de fer départementaux. Il avait promis, à cet égard, d'autres « preuves irrécusables ».

Il a oublié de les donner dans sa brochure.

Je les attends.

EMMANUEL ARÈNE.

D'autre part, M Judet communique aux journaux la lettre suivante, adressée par lui à M. Emmanuel Arène :

Monsieur,

J'ai formulé contre vous et votre collègue M. Peraldi des accusations précises. Vous vous êtes borné à leur opposer un démenti imprudent.

J'ai déclaré que j'étais en mesure de fournir des preuves, et j'ai proposé de les soumettre à un jury d'honneur.

Vous avez repoussé cette proposition.

J'ai constaté que votre refus ne donnerait satisfaction ni à votre honneur ni à la vérité.

Vous vous êtes tu.

J'ai mis les preuves sous les yeux du public : Cette divulgation vous décide à parler ; la fierté de vos amis vous impose sans doute une explication que le souci de votre dignité réclamait depuis longtemps déjà.

Vous pouviez faire plus de cas des documents que j'ai révélés pour votre confusion ; vous les redoutiez assez naguère, lorsque vous entrepreniez une série de démarches étranges et de négociations inavouables pour me réduire au silence ; avec quel concours et par quels intermédiaires ? Je le sais et pourrais le dire.

Votre essai de justification est inexact comme vos démentis.

Je n'ai pas seulement produit une lettre d'un ancien comptable de la compagnie Morelli, mais encore un extrait des livres qui vous concerne, vous et M. Peraldi, sans oublier une lettre recommandée à M. Peraldi, dont vous vous êtes porté caution solidaire.

Vous semblez croire que la moralité de M. Morelli est seule en jeu ; c'est la vôtre, monsieur, qui est en cause ; je regrette d'avoir à vous le rappeler.

Le débat n'est pas d'ailleurs entre M. Morelli et son ancien agent ; il est entre l'opinion publique et vous.

Vous menacez de poursuites judiciaires (sans doute devant des tribunaux corses et des magistrats comme M. Bissaud) M Semeriva, qui s'est borné à réunir ses souvenirs et à citer des faits.

Ce sont les faits qui vous accusent et non celui qui en témoigne. Pour en vérifier l'exactitude, il est superflu de recourir aux tribunaux.

Il suffit d'ouvrir les livres et de consulter les registres de la Compagnie insulaire. M. Morelli est au moins votre ami ; vous êtes le premier intéressé à obtenir de lui qu'il mette ses documents à la disposition d'un jury d'honneur. Toute autre procédure serait désormais considérée comme une reculade et un aveu.

Quant à l'affaire des chemins de fer départementaux, sur laquelle vous équivoquez, je n'ai jamais pris, comme vous l'affirmez, l'engagement d'en publier la preuve par document. J'ai dit, au contraire, que cette preuve résulte de témoignages que j'invoquerais devant un jury d'honneur.

Ce jury d'honneur, êtes-vous prêt à l'accepter ?

Je vous salue,

ERNEST JUDET.

M. Emmanuel Arène a publié hier soir une dépêche du secrétaire du conseil de surveillance de la Compagnie Morelli, attestant que les livres de la dite Compagnie ne portent mention d'aucunes sommes qui lui auraient été attribuées ainsi qu'à son collègue M. Péraldi. Ce démenti était certain. Jamais, en pareil cas, on n'avoue les subventions que l'on donne. Comme le dit très bien M. de Cassagnac, c'est là une affaire d'honneur au premier chef, que ni le Parlement ni les tribunaux ne sauraient apprécier. Il faut un jury d'honneur qui fera la lumière sur cette déplorable affaire.

***

Vive la dynamite !

Le *Matin* a reçu communication d'un assez curieux document qui lui a été apporté, dit-il, par un délégué du parti irlandais patriote. Cette protestation aurait été rédigée et signée au cours d'un meeting tenu par les patriotes irlandais résidant à Paris. C'est, comme on va le voir, une apologie catégorique de la dynamite et de son emploi :

2 juin 1884.

Monsieur. — Les explosions qui ont jeté la terreur dans Londres ont été commentées, par les grands journaux de Paris, d'une manière inexacte, et contre laquelle les Irlandais qui reçoivent l'hospitalité de la France doivent protester.

Le *Cri du Peuple*, la *Bataille*, la *Lanterne*, le *National* ont attribué à un parti révolutionnaire les explosions de Scotland-Yard, de Trafalgar-Square et de Saint-James. Dans ces journaux, de couleurs opposées ou de nuances diverses, on a comparé les « dynamitards » irlandais aux anarchistes révolutionnaires.

La comparaison n'est pas fondée. Nous n'avons pas à dire si nous approuvons ou si nous n'approuvons pas l'emploi des moyens violents et de la dynamite dans la lutte des partis politiques et dans la lutte des classes, sur le continent, en Russie, en Autriche, en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie.

Nous n'entrons pas dans ces querelles intestines des peuples, parce que nous comptons sur la sympathie et sur la bienveillance de tous. Notre cause doit, en effet, rallier tous les gens de cœur.

Nous ne sommes pas un parti politique qui veut en remplacer un autre au pouvoir.

Nous ne sommes pas une classe dépossédée qui veut entrer en possession des biens d'une autre classe.

Nous sommes un peuple en guerre avec un autre peuple.

Ce n'est pas l'ambition ni l'envie qui nous animent ; c'est le sentiment de notre nationalité que huit siècles de martyre n'ont pas pu étouffer ; c'est la haine de l'oppresseur séculaire qui n'est ni de notre race, ni de notre religion et dont nous n'avons pas les traditions ; c'est l'amour de notre indépendance nationale qui nous ont armés.

Entre l'Angleterre terrorisée et les Irlandais terroristes, les journalistes français ont tort de voir une question sociale et révolutionnaire ; il y a mieux que cela : il y a une question nationale.

Si nos amis demeurés en Angleterre ont recours aux procédés dont les révolutionnaires font usage dans les luttes civiles, c'est parce que, entre l'Angleterre et l'Irlande, le duel loyal, à visage découvert, est impossible. L'Angleterre a toutes les armes, et l'Irlande n'a rien. Si nous allions engager nos malheureux concitoyens dans une lutte armée, l'Angleterre leur enverrait un boucher. Et cette fois, la victoire, contrairement aux traditions anglaises, aurait pour prix, non de l'argent, mais du sang.

Pour faire disparaître, dans ce duel, d'un peuple pourvu de tout contre un peuple qui n'a rien que son droit (et qui nous contesterait, contre l'Angleterre, le droit à la haine ?), l'inégalité des forces, nous sommes contraints à l'emploi des moyens terroristes.

On nous dit que nous faisons des victimes innocentes.

C'est une fatalité que nous déplorons, mais qui ne peut pas nous arrêter.

Nous avons la conviction que les explosions qui se sont produites à Londres, et que toutes celles qui se produiront encore, ont eu et auront pour effet d'affaiblir moralement le gouvernement anglais et l'Angleterre.

C'est le but que nous visons et aucune des nations de l'Europe, qui toutes ont été victimes, anciennement ou récemment, de la piraterie anglaise, et qui toutes, la France plus que les autres, sont plus ou moins les ennemies de de l'Angleterre, aucune de ces nations ne peut condamner notre œuvre.

Nous tiendrons donc le couteau au flanc de notre ennemie, en le remuant de temps en temps pour lui faire sentir qu'il y est, jusqu'à ce qu'elle perde son sang-froid, jusqu'à ce qu'elle devienne affolée. Et, lorsque les nations feront enfin justice de l'Angleterre, nous serons les premiers justiciers, car c'est nous qui aurons le plus puissamment aidé la justice à faire son cours.

C'est pour tout cela, pour le but très noble et très généreux que nous poursuivons, que nous méritons la sympathie générale et que nous protestons et contre les journaux qui nous qualifient d'anarchistes et contre ceux qui, prenant cette qualification au sérieux, nous mettent au ban du monde.

Nous sommes des patriotes en lutte pour leur patrie, et qui font la seule guerre qu'ils puissent faire.

Des personnes qui aiment l'Irlande conseillent aux Irlandais terroristes de se rallier à la politique parnelliste.

Nous approuvons cette politique, qui a préparé la nôtre, comme l'artillerie prépare, sur les champs de bataille, l'action de l'infanterie et de la cavalerie. Mais, seule, la politique parnelliste ne peut produire que des résultats incomplets. Elle arrachera à l'Angleterre des lois qui amélioreront la situation de l'Irlande ; elle ne fera pas l'Irlande indépendante.

Or, rien ne nous contentera que l'indépendance de l'Irlande, et jusqu'à ce que l'Irlande soit rendue à elle-même, nous continuerons la guerre de l'indépendance.

Ce document est signé « Un groupe d'irlandais patriotes. »

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 3 juin.

Combat de Tuyen-Quang

Une dépêche du général Millot, datée de Tuyen Quen sur la Rivière-claire, du 2 juin, dit que Tuyen Quan a été attaqué par deux bataillons et cinq canonniers et a été occupé après une faible résistance.

Les débris des bandes de Bac-Ninh et de Hong-Hoa défendaient la place.

Après avoir installé la garnison, le général Millot rentrera à Hanoï.

Une partie des Pavillons-Noirs ont offert leur soumission.

Toutes les mesures sont prises pour mettre les garnisons de Lang-Son, de Chatke, de Coobany, aux dates fixées.

Hommages à Mgr Freppel

Le comité général de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a fait parvenir à Mgr Freppel, à l'occasion des faits que l'on connaît, l'Adresse suivante :

Monseigneur,

Permettez-nous de venir nous ranger avec tout ce que notre pays compte de chrétiens sincères, autour de Votre Grandeur, au moment où elle est en butte aux persécutions, qu'elle souffre pour la cause sainte de la liberté de l'Eglise

Il nous appartient, en effet, à nous, membres de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, de payer un tribut spécial de gratitude au prélat qui, avant même que la voix du Souverain-Pontife se fut fait entendre pour approuver et recommander les corporations ouvrières, s'était en plusieurs circonstances, déclaré hautement favorable à ces salutaires institutions, à la restauration desquelles nous avons appliqué tous nos efforts depuis nombre d'années.

C'est ainsi, Monseigneur, que vous avez prêté à notre œuvre l'appui de votre éminente dignité, en même temps que votre magnifique éloquence à cette tribune du Parlement, où vous soutenez, avec une si infatigable énergie, toutes les grandes luttes de la foi et du droit.

Pénétrés de reconnaissance pour les marques éclatantes de votre bonté, et d'admiration pour la généreuse constance que vous opposes à toutes les attaques des ennemis de l'Eglise, nous prions, Monseigneur, Votre Grandeur, de daigner agréer l'hommage du profond respect avec lequel nous osons nous dire vos très humbles et très dévoués serviteurs.

Pour le Comité de l'Œuvre,

Les membres du bureau :

Joseph de la Bouillerie, comte de Bonnefeuil, comte de Mun, comte de la Bouillerie, R. P. Alet, Maurice Maignen, marquis de la Tour du Pin Chambly, comte Albert de Mun, Armand Pinoret, Raoul Ancel, Louis Milcent.

L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers

Hier matin, à St-Germain l'Auxerrois, se réunissaient les membres de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers venus, plus nombreux que jamais, de tous les points de la France pour prendre part aux travaux de l'assemblée générale.

Francisque Sarcey chez les frères de Saint-Jean de Dieu

M. Francisque Sarcey va entrer chez les frères de Saint-Jean de Dieu pour se faire faire l'opération de la cataracte. Nous souhaitons pleine et prompte réussite à l'opération.

Les établissements hospitaliers religieux sont donc meilleurs qu'on ne le croirait en lisant les articles du *XIXe Siècle*, puisque M. Sarcey demande ses soins à l'un d'eux.

L'arrivée de M. Barrère

M. Camille Barrère, agent général de France en Egypte, est arrivé hier à Marseille, venant du Caire.

Il est attendu ce jour à Paris.

Expulsion d'un Français

M. Mive, directeur de la société des houillères de Dombrova, et qui est Français de naissance, a été ces jours derniers expulsé de Russie par un ordre du général Gourko, basé sur un rapport du gouverneur de Petrakow.

Le gouvernement français est intervenu en faveur de M. Mive, et il a été établi que les faits allégués pour motiver cette mesure étaient faux.

En conséquence, notre compatriote a été autorisé à rentrer en Russie ; des poursuites ont été ordonnées contre les fonctionnaires qui s'étaient fait l'écho des dénonciations portées contre lui. On dit que le général Gourko est démissionnaire.

L'ex-Khédive Ismaïl-Pacha

L'ex-Khédive Ismaël-Pacha, qui est en ce moment à Paris, où il compte rester jusqu'au Grand Prix, a été victime, dimanche, d'une violente agression.

Se trouvant avec une personne de sa suite dans le jardin du Palais-Royal, il a été brusquement assailli par un individu qui l'a frappé de plusieurs coups de poing et s'est enfui aussitôt sans avoir été arrêté.

Ismaël-Pacha a pu rentrer, en voiture, au Grand-Hôtel, où il habite.

On a tout lieu de croire que l'agresseur est un Italien qui avait été autrefois au service de l'ex-Khédive.

La guerre d'Egypte

Les insurgés ont fait, cette nuit, une nouvelle attaque, refoulant vigoureusement les postes qu'ils ont rencontrés, et se sont avancés jusque vers les lignes égyptiennes, d'où ils ont été repoussés par la cavalerie qui les a poursuivis.

Les insurgés ont eu plusieurs hommes tués.

Incendie de la forêt d'Orbliston

La belle forêt d'Orbliston, près de Lochabers, dans le comté d'Aberdeenshire, en Ecosse, et qui appartient au duc de Richmond, a été, hier, presque complètement détruite par un incendie. Environ cinq à six acres, couverts de mélèzes et de sapins, de quatorze à vingt ans, ont été la proie des flammes.

On attribue la cause du sinistre à la négligence de quelques chaudronniers ambulants.

Terrible accident à Carcassonne

Carcassonne, 3 juin.

Ce soir, à neuf heures, la maison Protais, où était entassée une grande quantité de fusées pour les fêtes du concours régional, vient d'être la proie des flammes.

Plusieurs personnes sont blessées. L'employé de M. Protais a été transporté à l'hospice dans un état désespéré.

On craint que M. Protais, qu'on n'a pas vu, ne soit enseveli sous les décombres.

LE GÉNÉRAL MARGUERITTE

On vient d'inaugurer, à Fresne-en-Wœvre, dans le département de la Meuse, la statue du général Margueritte ; plusieurs généraux, dont quelques-uns ont servi jadis sous les ordres de Margueritte, le colonel Lichstenstein, représentant le Président de la République, des officiers de toutes les armes, ont assisté à cette cérémonie, qui a conservé dans ses détails un caractère militaire. Ce sont des salves d'artillerie qui ont annoncé l'ouverture des fêtes ; les députations des villages environnants ont déposé des drapeaux sur le socle du monument ; enfin, les orphéons d'Etain, de Saint-Mihiel et de Verdun parcouraient les rues de la ville illuminée.

La statue qui représente le général Margueritte est l'œuvre de M. Albert Lefeuvre, l'artiste éminent dont on connaît un *Bara* qui fit sensation au Salon. M. Lefeuvre a choisi le moment où Margueritte vient d'être blessé ; il s'est inspiré du récit fidèle écrit par M. Révérony, son aide de camp, qui l'avait accompagné à Sedan et à qui échut le douloureux honneur de ramener sa dépouille en Algérie. Soutenu par un chasseur d'Afrique, le général indique de son épée la direction de l'ennemi. On sent que, s'il pouvait parler, il adresserait à ses escadrons un suprême et bref commandement : En avant ! Et c'était bien le cri qu'il préférait, le vaillant et glorieux soldat auquel la France rend aujourd'hui un éclatant hommage. L'histoire de sa vie est une des plus grandes leçons de patriotisme et de vertu qu'on puisse imaginer. Margueritte fut un soldat, rien qu'un soldat, mais il le fut de toute son âme et de tout son cœur ; il n'eut d'autre désir que de se battre, d'autre ambition que de vaincre. Par une cruelle ironie, la destinée lui a refusé cette suprême consolation, puisqu'il est tombé sur le champ de bataille de Sedan et qu'il a vécu assez longtemps pour apprendre la capitulation.

Né le 15 janvier 1823, à Manheulles, dans la Meuse, Margueritte était le fils d'un brigadier de gendarmerie, il était à peine âgé de dix ans quand son père fut appelé à servir en Algérie ; on était alors au lendemain de la conquête, et les insurrections partielles se succédaient presque sans interruption. Si l'éducation littéraire de l'enfant fut un peu négligée, il apprit de bonne heure à monter à cheval, à supporter les fatigues et les privations des expéditions lointaines. Il s'engageait, en 1838, comme interprète dans la gendarmerie maure, et obtenait, le 30 novembre 1840, l'épaulettre de sous-lieutenant. Jamais avancement rapide ne fut mieux mérité.

Cet officier de dix-sept ans assiste aux combats du Chélif, de Milianah, d'El-Afroun, et son nom figure quatre fois, en deux ans, à l'ordre du jour de l'armée. Mais les gendarmes maures ayant été licenciés en 1842, Margueritte rend ses galons et rentre, comme simple cavalier, au 4e régiment de chasseurs d'Afrique. Maréchal des logis aux spahis, il est choisi par le général Bugeaud lui-même pour diriger le bureau arabe de Milianah et décoré, un an après, de la Légion-d'Honneur. Il n'avait pas vingt ans ! A dater de ce jour, Margueritte assiste à toutes les expéditions, gagne chacun de ses grades par une action d'éclat et multiplie à la fois les preuves de son héroïque bravoure et celles d'une rare connaissance des ennemis qu'il avait à combattre.

Capitaine en 1851 et commandant supérieur du cercle de Teniet-el-Had, chef d'escadrons en 1855 et commandant du cercle de Laghouat, lieutenant-colonel en 1860, il dirige l'attaque d'Orléansville et ne revient en France que pour s'embarquer avec les renforts destinés au corps expéditionnaire du Mexique. A peine a-t-il débarqué que son nom reparaît, avec une incroyable régularité, à l'ordre du quartier général, ce livre d'or de l'armée : tantôt il conduit une charge de cavalerie à Plan-del-Rio, tantôt il contribue largement à la prise de Zamore. Après deux ans de luttes incessantes, il revient en France avec le grade de colonel et la réputation d'un des officiers les plus intrépides d'une armée qui comptait dans ses rangs les plus audacieux cavaliers de ce siècle.

La vie de garnison n'était pas faite pour Margueritte ; bien qu'il fût marié, il sollicita le premier emploi vacant en Algérie et fut désigné, en 1864, pour commander le 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Il était général de brigade, à Alger, quand une dépêche apprit, le 25 juillet 1870, à ce vaillant et infatigable soldat, qu'il était appelé à la tête de la 1re brigade de la 1re division de réserve de cavalerie de l'armée du Rhin ; il s'embarqua sans délai, accompagné seulement de ses officiers d'ordonnance et, traversant Paris à la hâte, il rejoignit à Lunéville, l'armée du maréchal de Mac-Mahon, déjà vaincue à Wœrth. Il arrivait, comme tant d'autres, comme ses camarades d'Afrique, prêt à passer le Rhin, comptant sur une offensive énergique, et voici les ordres qu'il recevait aussitôt : une dépêche du quartier général le mande en toute hâte ; croyant l'ennemi aux portes, il fait faire à ses hommes dix-sept lieues d'une seule traite, et quand ils arrivent à bride abattue, exténués, mais impatients de voir le feu, ils apprennent qu'il ne s'agit que d'une gageure engagée entre deux hauts personnages, dont l'un avait parié gros pour la vélocité des chasseurs d'Afrique !

Une seule fois, le général Margueritte trouve l'occasion de déployer cette fièvre d'activité qui fermentait en son âme. Il part lui-même avec quelques cavaliers, pour Pont-à-Mousson, surprendre un poste prussien, engage une lutte corps à corps, évite un coup de sabre, tue lui-même un de ses adversaires ; mais ce court voyage d'explora-